



NUMÉRO SPÉCIAL – FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS – AVRIL 2018



Raphaël LE MÉHAUTÉ,
Préfet de la Haute-Vienne

ÉDITO

D'après les comptes publiés par l'INSEE, le déficit public de la France en 2017 était de 2,6 %, soit pour la première fois en 10 ans en dessous du seuil des 3 %.

Cependant, avec une dette publique qui culmine à plus de 2 200 milliards d'euros, la France doit poursuivre ses efforts pour redresser ses finances publiques et se désendetter. Cette amélioration passe inéluctablement par la réduction du niveau des dépenses publiques, il s'agit d'un impératif pour permettre d'alléger la charge fiscale et sociale qui pèse sur l'économie et de restaurer la compétitivité du pays.

Entre 2014 et 2017, la contribution des collectivités à cet effort a pesé fortement sur leur dotation globale de fonctionnement, en diminution de 11Md€. Toutefois, dans le même temps, pour relancer l'activité, les dotations de soutien à l'investissement local ont augmenté fortement.

A partir de 2018, les dotations de fonctionnement versées par l'État aux collectivités territoriales sont stabilisées. Quant aux soutiens à l'investissement public local, il continue de progresser pour atteindre des niveaux jamais atteints en Haute-Vienne (+172,3 % depuis 2014).

La contribution des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics représente pour la période 2018-2022, 13 milliards d'euros sur les 50 milliards à économiser. L'État y prend sa part à hauteur de 30 % et les organismes de sécurité sociale également à hauteur de 50 %. Il est proposé aux 322 collectivités les plus importantes qui représentent 80 % des dépenses publiques locales de modérer l'augmentation de leurs budgets à hauteur de 1,20 % par an en contrepartie du maintien de leurs dotations. En Haute-Vienne, le conseil départemental, la ville de Limoges et Limoges Métropole sont concernés. Pour toutes les autres collectivités, les dotations sont maintenues.

Il faut ajouter que le contexte économique s'améliore sensiblement en Haute-Vienne comme sur l'ensemble du territoire : sur les 12 derniers mois, les chiffres d'affaires des entreprises ont progressé de + 11,3 % en février 2018 par rapport à février 2017 et la TVA perçue sur l'investissement des entreprises de +26,9 %.

Le taux de chômage sur un an a diminué de -0,6 point.

Il m'apparaît important que ces éléments d'information objectifs soient rendus publics et que les efforts de l'État sur le territoire de la Haute-Vienne soient connus de tous.

SOMMAIRE

Édito

Page 1

Augmentation des dotations de soutien à l'investissement

Des contrats de confiance entre État et grandes collectivités

Page 2

Soutien aux territoires ruraux grâce aux contrats de ruralité

Accompagnement dans l'ingénierie territoriale

Page 3

Suivez l'actualité de l'État en Haute-Vienne sur



En Haute-Vienne, les dotations de soutien à l'investissement local ont augmenté de 172,3 % depuis 2014.

	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2014-2018
DETR	4 869 455 €	6 791 350€	9 752 085€	7 826 750€	8 848 122€	+81,70 %
DSIL	-	-	4 577 090€	4 521 056€	4 413 000€	
TOTAL	4 869 455€	6 791 350€	11 329 175€	12 347 806€	13 261 122	+172,3 %

La Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), conçue comme un « fonds » temporaire destiné à accompagner la baisse des dotations en 2016 et 2017 est pérennisée et codifiée à partir de 2018 (article L2334-42 du CGCT).

La loi de programmation des finances publiques prévoit le maintien des montants sur la durée du quinquennat soit 615 M€.

En 2018, par rapport à 2017, l'enveloppe DETR attribuée au département de la Haute-Vienne est en augmentation de 1 M€ et l'enveloppe DSIL, hors part régionalisée, augmente également de 400 000€.

Pas de baisse de dotations de fonctionnement aux collectivités en 2018

Les dotations de fonctionnement aux collectivités sont maintenues à leur niveau de 2017 : soit 26,96Md€.

Des contrats de confiance entre l'État et les grandes collectivités

L'État a souhaité adopter une nouvelle approche dans les relations financières avec les collectivités territoriales, fondée sur la confiance et en rupture avec la baisse unilatérale des dotations.

Ce choix se traduira par la contractualisation avec les 322 plus importantes collectivités territoriales qui dépensent plus de 60M€ par an. Elles seront soumises à une **limitation de leurs dépenses réelles de fonctionnement de 1,2 % par an**, inflation comprise. Cette approche permettra de mieux calibrer l'effort demandé aux collectivités.

En échange, le gouvernement s'engage à maintenir les concours financiers de l'État. **Ce pacte financier permettra d'économiser 2,6 Md€ par an** alors que la baisse des dotations en représentait 3,7 Md€ les années précédentes.

Un bonus, prenant la forme d'une majoration du taux de la dotation de soutien à l'investissement local, pourra être accordé si la collectivité ou l'EPCI cosignataire respecte le taux fixé dans le contrat.

En revanche, si la trajectoire de dépenses n'est pas respectée, une pénalité sera mise en place à hauteur de 75 % du dépassement pour les collectivités et EPCI signataires et à hauteur de 100 % du dépassement pour les non signataires. Le préfet pourra toutefois tenir compte d'événements exceptionnels générant des dépenses particulières.

En Haute-Vienne, la ville de Limoges, le département de la Haute-Vienne et la communauté d'agglomération Limoges Métropole sont invités à signer un contrat avant la fin du 1er semestre 2018.

Un bilan sera réalisé en 2019.

Le soutien aux territoires ruraux : les contrats de ruralité

Le contrat de ruralité permet aux 9 EPCI signataires du département de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire et d'inscrire leurs demandes de subventions selon un calendrier pluriannuel.

En 2017, l'État grâce à la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) a accompagné 15 projets pour un montant global de 735 376€ de subvention.

Parmi ces projets, à titre d'exemple : la **création d'une épicerie sociale à Eymoutiers** ou la **mise en place de l'extinction automatique de l'éclairage public** dans les communes d'Aixe-sur-Vienne et de Saint-Hilaire-Bonneval.

En 2018, l'enveloppe DSIL notifiée au préfet de la Haute-Vienne est de 1 257 790€. Elle est dédiée au financement de projets inscrits dans les contrats de ruralité et qui seront engagés d'ici la fin de l'année. Ces crédits permettront de **soutenir des actions relatives à l'accès aux services, au développement de l'attractivité, à la mobilité, à la revitalisation des bourgs centres, à la transition énergétique et à la cohésion sociale.**

Les comités de pilotage réunis en début d'année 2018 par Mme Bénédicte Martin, sous-préfète de Bellac et de Rochechouart, référente ruralité, ont permis d'identifier les actions devant débiter dans le courant de l'année. Ainsi les crédits de l'État sont engagés de manière plus efficace au profit des territoires.

L'État accompagne les collectivités dans l'ingénierie financière de leurs projets

Le 14 mars dernier, la préfecture a convié les présidents et les directeurs généraux des services des communautés de communes, du parc naturel régional Périgord-Limousin, des pays "Châtaigneraie Limousine" et "Haut Limousin" ainsi que du pôle d'équilibre territorial et rural Monts et Barrages à une matinée d'information sur les financements à destination des collectivités.

Trente cinq personnes ont répondu à l'invitation dont douze présidents.

Cette réunion avait pour objectif de favoriser les échanges et de permettre aux élus et techniciens présents d'obtenir des réponses à des questions qui parfois peuvent être très précises : projet ou modalité de mise en œuvre d'un financement.

En circulant de table en table, les participants ont rencontré cinq financeurs susceptibles de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets sur leur territoire.

- le commissariat de massif, M. Christian TOURNADRE, commissaire adjoint,
- la caisse des dépôts et consignations, M. Benoit TEXONNIERE, chargé de développement territorial à la DDT,

- l'ADEME, M. Cédric SOUS, délégué territorial,
- la DDCSPP (CNDS), M. Richard LABARTHE, en charge des fonds du centre national pour le développement du sport,
- la DREAL, Mme Sylvie FRUGIER, chargée de mission économique, qui présente un outil permettant de recenser les appels à projet sur le territoire.

Pour toutes ces questions, vous pouvez vous adresser à l'adresse suivante :
dcat-pref@haute-vienne.gouv.fr

Au quotidien, les services de l'État sont aux côtés des maires et des présidents d'EPCI pour les aider à monter leurs projets de financement.